

## Groupe des élus majoritaires

L'année 2018 a été marquée, sur le plan des lois de finances, par deux faits importants :

- La mise en place des contrats financiers État – collectivités. En l'occurrence, ils concernent Toulouse métropole qui s'engage à une maîtrise des dépenses de fonctionnement dont la hausse ne doit pas excéder 1,35 %.
- La 1<sup>ère</sup> année de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

Malgré une pause de deux ans dans la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il apparaît donc toujours nécessaire d'observer une certaine prudence dans l'élaboration des budgets locaux.

Dans ce contexte, nos orientations budgétaires 2019 mettent l'accent sur les points suivants :

- La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive.

Pour votre information, 384 € est la moyenne de l'impôt local par habitant à Quint-Fonsegrives ; elle est inférieure à la moyenne des communes de la métropole qui s'élève à 393 €/habitant.

- La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales. En effet, pour la deuxième année consécutive, nous enregistrons une baisse de la masse salariale tout en maintenant la qualité des services rendus à la population. La maîtrise des charges de personnel est liée à une politique de gestion des effectifs rigoureuse.
- L'accroissement des services rendus à la population et le soutien au milieu associatif. A titre d'exemple, à Quint-Fonsegrives, le montant des subventions par habitant s'élève à 102 € alors qu'au niveau national il est de 84 €/habitant et au niveau départemental 79 €/habitant<sup>(1)</sup>.
- Le maintien de l'autofinancement à un niveau toujours conséquent pour permettre de renforcer l'investissement public.

Depuis 2013, la Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 62,61 % ; pour autant nous maintenons un niveau d'autofinancement et de ressources annexes (subventions, FCTVA, emprunt, ...) conséquent. De même, l'annuité de la dette est en constante diminution. En effet, la diminution sur la période 2019 à 2023 représente moins 38,53 %.

Cette politique de gestion rigoureuse du budget communal permet pour 2019 d'assurer une progression de l'enveloppe consacrée à l'investissement.

Telles sont les bases sur lesquelles nous travaillons pour l'élaboration du budget de 2019.

Alain Mendes  
Maire-adjoint  
en charge des finances  
pour le groupe des élus majoritaires

<sup>(1)</sup> Sources ministère des finances 2017

## Groupe des élus minoritaires

Régression des services publics à Quint-Fonsegrives :

Tisséo restructure le réseau de transports : il prolonge le Linéo1 jusqu'à la clinique Croix du sud et ENTIORE répondant aux besoins des patients et étudiants et permettant aux Quint-Fonsegrivois d'en profiter à la marge.

Nous disposons d'une spécificité avec la ligne 77 directe, régulière et rapide grâce au site propre jusqu'à Balma-Grumont, condition nécessaire pour supplanter la voiture.

Mais Tisséo propose la fusion des lignes 77 et 84 qui allongera le temps des trajets. Les usagers pénalisés ont organisé une pétition spontanée recueillant une centaine de signatures.

Nous pensons que le problème des transports intéresse tous les Quint-Fonsegrivois et avons lancé une pétition en ligne « maintenir les conditions de temps de trajet de la ligne de bus 77 pour les Quint-Fonsegrivois » qui a recueilli 352 signatures et traduit le rejet du projet de fusion.

Nous demandons à Tisséo de revoir le projet pour conserver les performances de la ligne 77 qui peut être améliorée dans ses cadences et son circuit pour tenir compte des futures urbanisations.

Le tri sélectif sur notre commune a sa spécificité. Dès 1990 la collecte du verre par containers a été initiée par une association mais au regard des problèmes de bruit et de dépôts sauvages cette collecte a été transférée au SIROM qui a organisé le tri sélectif et le ramassage porte à porte.

La métropole veut réduire la fréquence de collecte d'ordures ménagères et supprimer la collecte du verre à domicile pour installer des containers.

Dans un souci environnemental nous accepterions une moindre fréquence du ramassage d'ordures ménagères et du tri sélectif mais l'abandon du ramassage du verre en porte à porte est une aberration écologique incitant à l'abandon du tri.

Qu'en sera-t-il de la redevance d'ordures ménagères, du ramassage des déchets verts et des encombrants ?

Angel Péco  
Conseiller municipal  
pour le groupe des élus minoritaires